



**CONCESSION  
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION  
PUBLIQUE  
D'ENERGIE ELECTRIQUE  
SUR L'ATOLL DE MAKEMO**

**CONCLUE ENTRE  
LA POLYNESIE FRANCAISE  
ET  
LA SOCIETE ELECTRICITE DE POLYNESIE**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Année 2023**

# SOMMAIRE

<b>0 - INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
0.1 - Faits marquants	3
0.2- Principaux indicateurs	4
<b>1 - PRESENTATION</b>	<b>5</b>
1.1 - Le système électrique polynésien	6
1.2 - Le groupe Engie au service de la concession	7
1.3 - Le cadre juridique et contractuel	8
<b>2 - EDP AU SERVICE DES ADMINISTRÉS</b>	<b>9</b>
2.1 - Tarification et évolution du tarif	10
2.2 - Chiffre d'affaires énergie	12
2.3 - Autres produits d'exploitation	12
2.4 - Statistiques de ventes	13
2.5 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Makemo	14
2.6 - Gestion des impayés	15
2.7 - Dépenses de la Commune	16
2.8 - Services offerts à la clientèle	16
2.9 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie	19
<b>3 - OBLIGATIONS DE SERVICE</b>	<b>20</b>
3.1 - Autorisation d'exploitation	21
3.2 - Effectifs de l'exploitation	21
3.3 - Détail des ouvrages de production	21
3.4 - Données de production	21
3.5 - Qualité de service	22
3.6 - Qualité - Sécurité - Environnement	22
3.7 - Travaux significatifs - Faits marquants	22
3.8 - Longueur du réseau	23
<b>4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES</b>	<b>24</b>
4.1 - Principes de la comptabilité appropriée	25
4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique	28
4.3 - Comptes de la concession	30
4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé et compensation de péréquation	36
<b>5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES</b>	<b>39</b>
5.1 - Variation du patrimoine immobilier	40
5.2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public	40
5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements	40
5.4 - Dépenses de renouvellement	41
5.5 - Méthode relative aux charges calculées	43
5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année	44
5.7 - Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 33.1	44
5.8 - Plan de Renouvellement	45
<b>6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>46</b>

## **0 - INTRODUCTION**

### **0.1 - Faits marquants**

La Polynésie française a confié l'exploitation du service public de production et distribution électrique de l'atoll de MAKEMO à la société EDP, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. L'année 2023 ne compte que trois mois d'exercice de la concession.

Le Concessionnaire EDP s'est activé au cours de ces premiers mois, à faire l'inventaire des ouvrages de la concession, et à réaliser les études et travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du projet d'extension et d'électrification permettant le raccordement de plus de 60 foyers ainsi que le projet de la future centrale hybride.

## 0.2- Principaux indicateurs

		MAKEMO		
		01/10/2023 au 31/12/2023		
<b>CLIENTS</b>	<b>Nombre de contrats clients</b>		<b>215</b>	
	BT		215 100%	
	MT		- 0%	
	<b>Puissance souscrite au 31/12</b>	<b>kVA</b>	<b>1 063</b>	
	BT		1 063 100%	
	MT		- 0%	
	<b>Puissance maximale appelée (*)</b>	<b>MW</b>	<b>0,12</b>	
	<b>Nombre de kWh vendus total</b>		<b>185 868</b>	
	BT		185 868 100%	
	MT		- 0%	
	<b>Chiffre d'affaires énergie</b>	<b>XPF</b>	<b>6 724 798</b>	
	BT : Total		6 724 798 100%	
	BT : par client		31 278	
	BT : par kVA de puissance souscrite		6 329	
	BT : part fixe en XPF et % du CA total		715 422 10,64%	
	BT : part variable en XPF et % du CA total		6 009 376 89,36%	
MT : Total		-		
MT : par client		-		
MT : par kVA de puissance souscrite		-		
MT : part fixe en XPF et % du CA total		-		
MT : part variable en XPF et % du CA total		-		
<b>Prix moyen de vente par kWh vendu</b>		<b>36,18</b>		
BT		36,18		
MT		-		
<b>TECHNIQUES</b>	<b>Rendement réseaux (s/production nette)</b>		<b>0,89</b>	
	<b>Energie achetée</b>			
	Energie solaire	kWh	- 0%	
	Energie hydroélectrique	kWh	- 0%	
	Energie thermique	kWh	207 951 100%	
	Energie totale achetée		207 951	
	<b>Temps moyen de coupure</b>			
	global		0h	
	origine production		0h	
origine transport		-		
origine distribution		-		
<b>FINANCIERS</b>	<b>Patrimoine</b>			
	<b>Longueur du réseau hors branchement</b>	<b>Km</b>	<b>11,75</b>	
	<b>Valeur d'origine</b>	<b>k XPF</b>	<b>92 818</b>	
	<b>Valeur économique des actifs gérés (**)</b>	<b>k XPF</b>	<b>44 310</b>	
	<b>Travaux réalisés</b>			
	<b>Dépenses de renouvellement</b>	<b>k XPF</b>	<b>4 217</b>	
	<b>Dépenses d'améliorant</b>	<b>k XPF</b>	<b>-</b>	
	<b>Indemnité de fin de concession</b>	<b>k XPF</b>	<b>-</b>	
	<b>Coût du service pour les usagers (Revenu Autorisé)</b>	<b>k XPF</b>	<b>20 093</b>	
	Part revenant au concessionnaire	k XPF	14 315	
Coût des énergies	k XPF	5 777		
<b>Ecart RA - CA - péréquation de l'année</b>	<b>k XPF</b>	<b>- 54</b>		

(+) => à récupérer dans les tarifs N+1

(\*) La puissance maximale appelée est mesurée au niveau des départs distribution et prend en compte le rendement des réseaux

(\*\*) La valeur nette économique des actifs gérés correspond à leur valeur d'origine diminuée d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie. Elle est indépendante des modalités de financement et des clauses contractuelles.

## **1 - PRESENTATION**

### **1.1 - Le système électrique polynésien**

- Le système électrique de l'ensemble des archipels
- Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

### **1.2 - Le groupe ENGIE au service de la concession**

- Présentation
- Atouts
- Organisation locale

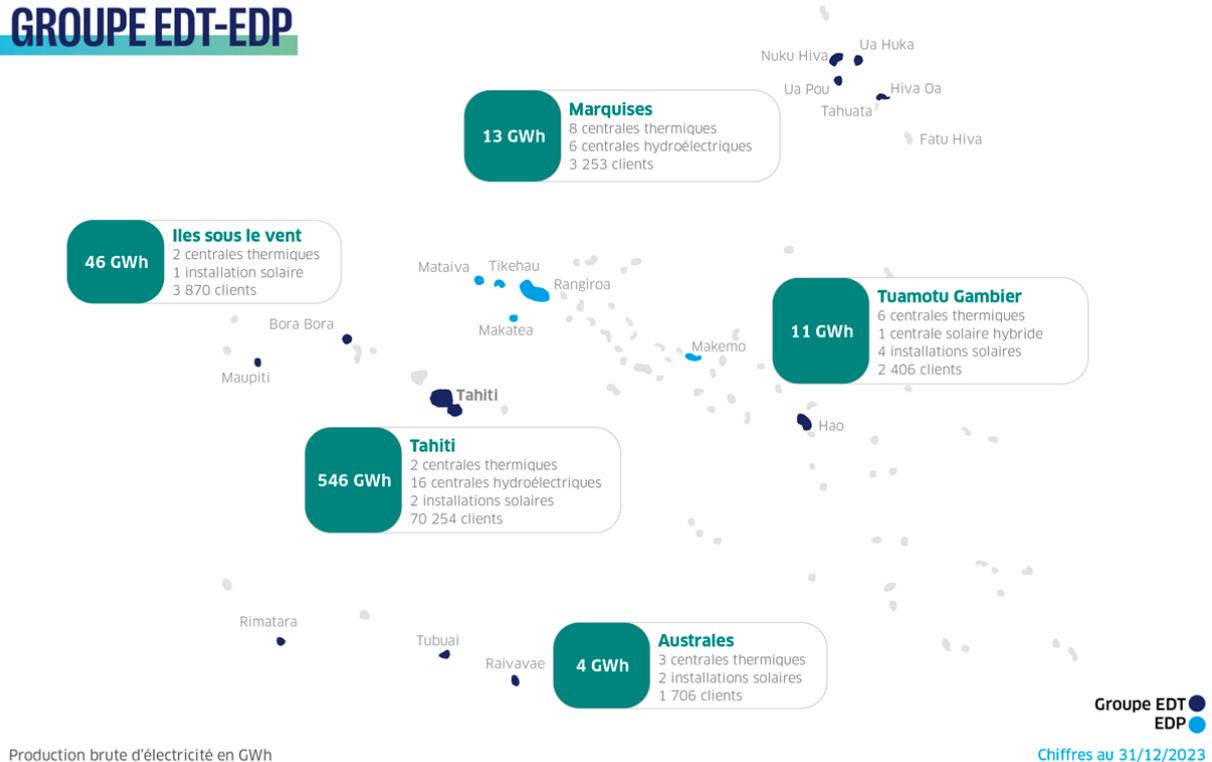
### **1.3 - Le cadre juridique et contractuel**

- La convention de concession
- La convention d'adhésion au régime de solidarité tarifaire
- Les autres contrats
  - Cf. paragraphe :
  - 7- ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC
  - 1. Etats des engagements à incidence financière

## 1.1 - Le système électrique polynésien

### 1.1.1 Le système électrique de l'ensemble des archipels

## PRODUCTION BRUTE D'ÉLECTRICITÉ GROUPE EDT-EDP



Ce système est très éclaté puisque destiné à 280.000 habitants répartis sur 76 îles (sur un total de 118) pour une superficie proche de l'Europe.

Les systèmes sont donc de très faibles puissances, sans possibilité de secours par une île voisine.

Il n'est pas comparable aux systèmes des grands continents qui sont interconnectés entre eux et bénéficient d'effets d'échelle.

Les plus grands centres de consommation sont gérés en concession pour environ 95% des besoins, les 5% restants sont gérés soit au travers de régies communales soit de petites installations privées.

Les concessions existantes, alliant sauf exception production et distribution, sont confiées à EDT et à ses filiales.

La production hydroélectrique, quant à elle, fait généralement l'objet de concessions ou d'autorisations de forces hydrauliques distinctes des concessions de distribution.

## 1.1.2 Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

En dehors de Tahiti, les systèmes électriques ne comportent pas de réseau de transport.

Sauf exception, les concessions de service public confiées à EDT dans les îles sont des concessions de production et de distribution électrique. La production est essentiellement assurée par des centrales à gasoil. Seules certaines îles des Marquises disposent d'une production hydroélectrique.

L'île de Makatea dispose quant à elle d'une centrale hybride solaire/gasoil.

## 1.2 - Le groupe Engie au service de la concession

### 1.2.1 Le groupe au niveau mondial

ENGIE est un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Avec ses 96 000 collaborateurs, ses clients, ses partenaires et ses parties prenantes, ENGIE s'engage chaque jour pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone, grâce à des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement.

Guidés par sa raison d'être, ENGIE concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète en s'appuyant sur ses métiers clés (gaz, énergies renouvelables, services) pour proposer des solutions compétitives à ses clients.

La raison d'être d'ENGIE, c'est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, par des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Cette raison d'être rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète. L'action d'ENGIE s'apprécie dans sa globalité et dans la durée.

## 1.2.2 Le groupe ENGIE en Polynésie

En Polynésie, le groupe est organisé en deux pôles : énergie et services.

Le pôle énergie est dédié aux activités de production et de distribution d'énergies majoritairement en concession.

A fin 2023, il est composé des sociétés suivantes :

- EDT assure en concession, la production et la distribution d'énergie sur 11 concessions de Tahiti et des îles. La société est leader historique du secteur de l'énergie. Elle est concessionnaire du service public de l'électricité à Tahiti et dans 10 autres îles de Polynésie française ;
- MARAMA NUI assure depuis 1998, en concession, la production hydroélectrique dans 5 vallées de Tahiti avec 16 centrales. Elle est le premier producteur d'énergie renouvelable de Polynésie française ;
- TAHITI SUD ENERGIE assure en concession la distribution d'électricité dans le sud de l'île de Tahiti. Elle a été créée en 2017 ;
- ELECTRA détient dans le domaine privé, douze centrales de production photovoltaïques.
- ITO NUI a été créée pour développer de nouvelles installations de production d'énergie renouvelables, à commencer par des centrales photovoltaïques avec stockage dans le cadre des appels à projets du Pays.
- ELECTRICITE DE POLYNESIE (EDP), est dédiée à l'exercice de nouvelles délégations de service public de production et distribution d'électricité dans les îles.

Ce pôle regroupe sur EDT les moyens humains dédiés à cette activité ainsi que les activités de support.

Le pôle services composé des sociétés ENGIE SERVICES et POLYDIESEL est dédié aux activités de services dans les secteurs de la motorisation diesel, des travaux pétroliers, gaz, climatisation, froid, électricité, VRD, élagage, installations hydrauliques, maintenance multi technique et photovoltaïque.

Pour le pôle énergie, il réalise en sous-traitance des opérations de maintenance des moteurs dans les îles et sur Tahiti des travaux sur les réseaux.

## 1.3 - Le cadre juridique et contractuel

### 1.3.1. La convention de concession

La concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de **Makemo** a été confiée par la Polynésie française à EDP, par une convention du 20 septembre 2023, pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2048.

Le périmètre de la concession est limité à l'atoll de Makemo, à l'exclusion des communes associées alentour.

Le prix du service est indépendant du prix de Tahiti Nord. Toutefois, il bénéficie du système réglementaire de péréquation, avec d'une part la perception sur les clients d'une « Contribution de Solidarité sur l'Electricité » de 6.30 F/kWh, et d'autre part, en contrepartie, l'encaissement d'une « compensation de péréquation ».

### 1.3.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- a. Convention portant adhésion du gestionnaire du réseau public de distribution électrique de Makemo au dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité.
- b. Convention de fourniture de Gasoil (EDT – Petropol)
- b. Principaux baux de la concession
- c. Divers accords de maîtrise foncière des réseaux
- d. Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle
- e. Contrat d'assistance administrative et logistique entre EDP et EDT.
- f. Convention de trésorerie

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

## **2 - EDP AU SERVICE DES ADMINISTRES**

### Aspects commerciaux

- 2.1 Tarification et évolution du tarif
- 2.2 Chiffre d'affaires énergie
- 2.3 Autres produits d'exploitation
- 2.4 Statistiques de ventes
- 2.5 Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Makemo
- 2.6 Gestion des impayés
- 2.7 Dépenses de la Commune
- 2.8 Services offerts à la clientèle
- 2.9 Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

## 2.1 – Tarification et évolution du tarif

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par la Polynésie française.

Les tarifs ont été pratiqués au cours de l'année 2023 relatif au prix de l'énergie électrique distribuée par la SA EDP dans le cadre de sa concession, conformément à la convention de concession du 20 septembre 2023.

Tranches tarifaires	Seuils	Du 1er octobre au 31 Décembre 2023
		Prix du kWh (XPF)
BT Petits consommateurs 1ère tranche	de 0 à 240 kWh/mois	11,90
BT Petits consommateurs 2e tranche	Au-delà de 240 kWh/mois	31,10
BT Usage domestique 1ère tranche	de 0 à 150 kWh/mois	22,00
BT Usage domestique 2nde tranche	de 151 à 240 kWh/mois	23,30
BT Usage domestique 3ème tranche	de 241 à 360 kWh/mois	40,64
BT Usage domestique 4ème tranche	Au-delà de 360 kWh/mois	42,46
BT Eclairage public	Tranche unique	33,95
BT Usages professionnels et autres usages 1ère tranche	de 0 à 500 kWh/mois	36,20
BT Usages professionnels et autres usages 2e tranche	de 500 à 1 000 kWh/mois	37,00
BT Usages professionnels et autres usages 3ème tranche	Au-delà de 1000 kWh/mois	39,49
Prépaiement $\leq 2,2$ kVA de puissance souscrite		13,30
Prépaiement $\leq 3,3$ kVA de puissance souscrite		20,90
Prépaiement supérieur à 3,3 kVA de puissance souscrite		29,80

Prime d'abonnement en XPF/kVA	Du 1er octobre au 31 Décembre 2023
<b>Basse tension</b>	<b>MENSUELLE</b>
Tarif "Petits Consommateurs" (puissance souscrite $\leq 3,3$ kVA)	263
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	445
Tarif "classique" basse tension éclairage public, usages professionnels et autres usages	400

Taxes	Taux
<b>Taxe municipale</b>	4 XPF/kWh
<b>TVA</b>	
- sur Énergie	5%
- sur Prime d'Abonnement	5%
- sur Avance Sur Consommation	5%
<b>Autres</b>	
- Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30XPF/kWh

Avance sur consommation en XPF / kVA de puissance souscrite	Du 1er octobre au 31 Décembre 2023
	<b>P=39,0</b>
<b>Tarif Petits consommateurs</b>	- ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
<b>Tarif Usages Domestiques</b>	- ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
<b>Autres Tarif Basse Tension</b>	- ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite

## 2.2 - Chiffre d'affaires énergie

Tranches tarifaires	Réf	Total kWh vendus	Total XPF	Puissance souscrite cumulée (kVA)	Prime totale	Puissance au 31/12/2023 (kVA)
BT Usage social 1ère tranche	P1	219	2 607	9,9	2 604	3,3
BT Usage social 2ème tranche	P2					
BT Usage domestiques 1ère tranche	P1	455	10 010	29,7	13 218	9,9
BT Usage domestiques 2ème tranche	P2	273	6 361			
BT Usage domestiques 3ème tranche	P4	129	5 243			
BT Usage domestiques 4ème tranche	P5					
BT Eclairage public	P4					
BT Usage professionnel	P5	27 909	1 010 302	1 749,0	699 600	583,0
BT Usage professionnel 2ème tranche	P6	22 175	820 475			
BT Usage professionnel 3ème tranche	P7	70 315	2 776 743			
MT Tarif jour 1ère tranche	P8					
MT Tarif jour 2nde tranche	P9					
MT Tarif nuit 1ère tranche	P10					
MT Tarif nuit 2nde tranche	P11					
Prépaiement		64 393	1 377 635	2 048,2		466,4
<b>Total</b>		<b>185 868</b>	<b>6 009 376</b>	<b>3 837</b>	<b>715 422</b>	<b>1 063</b>

**CHIFFRE D'AFFAIRES** 6 724 798  
**Prix moyen** 36,18

## 2.3 - Autres produits d'exploitation

En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitation suivants :

- Frais de perception de taxe :	0 XPF
- Frais de relance :	5 004 XPF
- Total	5 004 XPF

## 2.4 - Statistiques de ventes

Les ventes d'électricité pour la concession de Makemo s'établissent à un volume global **185,8 MWh** sur 2023.

La consommation totale des clients domestiques (incluant les tarifs « petits consommateurs » et « classique » basse tension pour les usages domestiques et le prépaiement) s'élève à 65,4 MWh, correspondant à 35% des ventes de la concession et représentant 88% du nombre total de contrats.

Les ventes des clients en tarif usages professionnels basse tension s'élèvent à 120,3 MWh en 2023. Ce segment représente 65% des ventes basse tension.

Le nombre de clients s'établit en fin d'exercice à :

Contrats souscrits aux tarifs basse tension	215
Contrats souscrits aux tarifs moyenne tension	<u>0</u>
	215

Le nombre de contrat en « prépaiement » qui représente près de 87% du nombre total d'abonnés basse tension s'élève à 187 contrats.

Les clients en tarif basse tension usages professionnels représentent pour leur part 12% du nombre total d'abonnés basse tension, avec 26 contrats.

Le nombre de clients en tarif « petits consommateurs » et en tarif « usages domestiques » qui représentent près de 1% du nombre total d'abonnés basse tension s'élève à seulement 2 contrats.

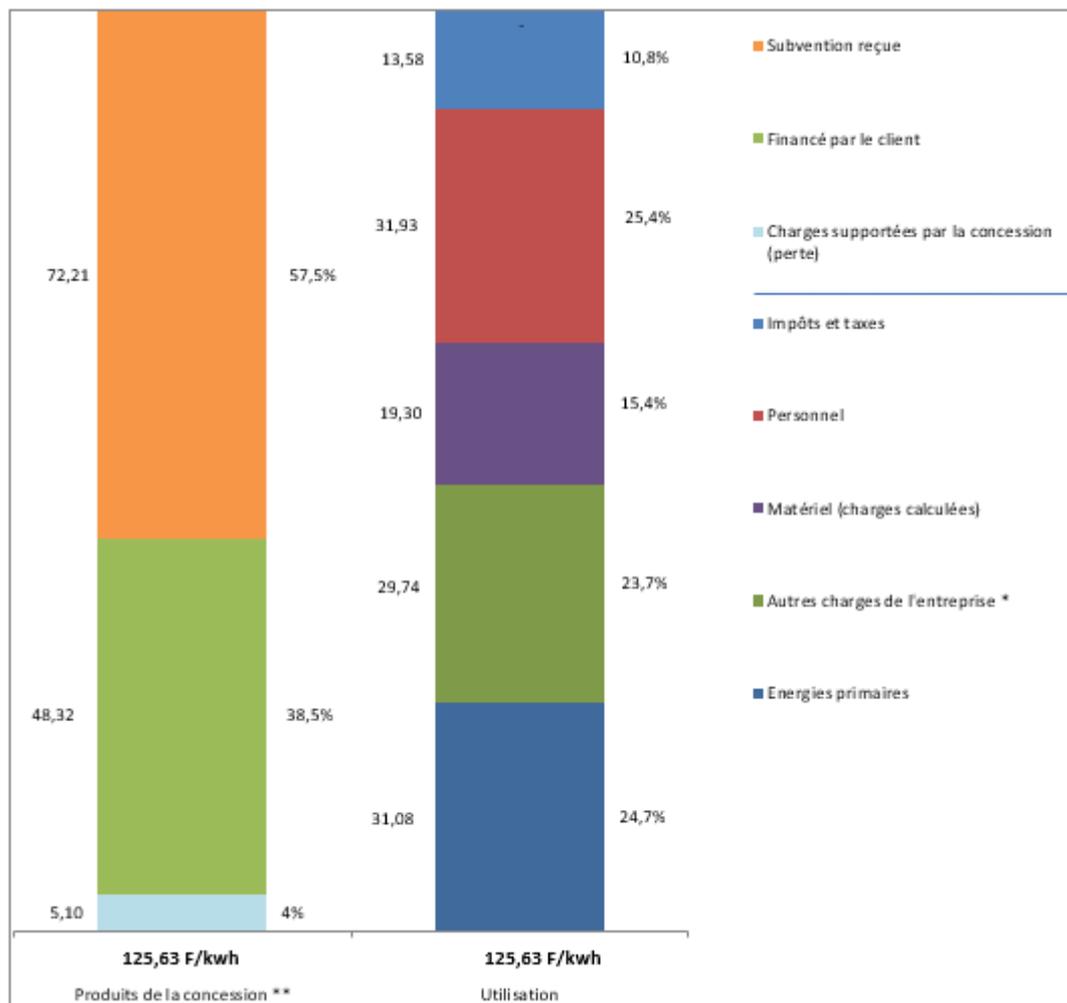
La puissance souscrite facturée s'élève à 3 837 kVA.

Le prix moyen de ventes H.T au kWh s'élève à :

Tarifs basse tension	36,2 Fcp
Tarifs moyenne tension	<u>0</u>
Soit Prix moyen de vente H.T au kWh	36,2 Fcp

## 2.5 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Makemo

2023 (en F/KWh et en pourcentage) hors activité annexes



\*Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main d'œuvre, etc.

\*\*Dont 48,32 F/KWh (38,6%) de sommes facturées aux clients

La colonne de droite « Utilisation » détaille par nature l'ensemble des dépenses de la concession. Ces dépenses exprimées par kWh vendu s'élèvent à 125,63 F.

- Le poste impôts et taxes de 13,08 F/kWh représente 10,5% des dépenses de l'exercice, il inclut :
  - les taxes communales,
  - la TVA,
  - la contribution de solidarité sur l'électricité (CSE) d'une valeur de 6,30 F/kWh,
  - l'IS,
  - l'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes.
  - la Contribution pour la solidarité (CPS)
 Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise ».
- Les énergies comprennent :
  - le coût d'achat des énergies fossiles gazole,
  - le coût d'achat des énergies renouvelables solaire,
  - le coûts des huiles.

La colonne de gauche « Produits de la concession » est d'un montant équivalent, ces produits ont trois origines :

- Les recettes clients de 48,32 F/kWh qui financent 38,5 % des dépenses de la concession
- Les subventions de péréquation de 72,21 F/kWh qui prend en charge 57,5 % des dépenses de la concession
- Le concessionnaire pour 5,1 F/kWh pour la différence soit 4 % des dépenses de la concession

Il est à noter que l'aide nette reçue au titre de la péréquation est de 65,91 F/kWh représentant 55,2 % des dépenses de la concession non compris dans la Contribution de Solidarité.

<b>Détail des produits de la concession:</b>	en F/kWh	en %
La part financée par le client comprend:		
- Les ventes d'énergie	36,18	28,8%
- Les produits accessoires	0,03	0,0%
- Les taxes communales, TVA, CPS	5,81	4,6%
- La Contribution de Solidarité sur l'Electricité	6,30	5,0%
	<hr/>	
	48,32	38,5%
Le montant brut des subventions reçues:		
- Subvention de péréquation	72,21	57,5%
	<hr/>	
	72,21	57,5%
La part financée par le concessionnaire:		
- Résultat déficitaire de l'exercice	5,39	4,3%
- Régulation des tarifs par le concédant	- 0,29	-0,2%
	<hr/>	
	5,10	4,1%
<b>Total Produits</b>	<b>125,63</b>	

## **2.6 - Gestion des impayés**

A fin 2023, le montant des impayés des contrats énergie et travaux souscrits dans la concession de Makemo, incluant la facturation du mois de décembre dont une partie n'est pas encore arrivée à échéance de paiement au 31/12/23, était de 3,8 Millions Fcp, ce qui représente 13% du chiffre d'affaires 2023, soit un délai de créances clients qui s'élève à 47 jours.

Dans le cadre du process de recouvrement automatisé mis en place, les clients en impayés au-delà de la date limite de paiement mentionnée sur leur facture font l'objet d'une relance écrite envoyée en courrier recommandé. Sur la concession de Makemo, 9 clients ont été relancés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, soit environ 4,2% du nombre de contrats.

En cas de non-paiement de ces impayés dans le délai contractuel de 8 jours après l'envoi de cette relance, les clients s'exposent à la suspension de la fourniture d'énergie. A Makemo, aucun client n'a fait l'objet d'avis de coupure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Si la situation de non-paiement perdure, le recouvrement des impayés est alors généralement confié à des prestataires de recouvrement, sociétés spécialisées dans le domaine.

En cas d'échec de recouvrement, pour diverses raisons (client insolvable, introuvable, client en redressement ou liquidation judiciaire, ...), à l'issue notamment du délai légal de prescription, ces impayés sont alors passés en pertes (créances irrécouvrables). A noter la réduction du délai de prescription pour le paiement des

factures d'énergie et de travaux à 2 ans au lieu de 5 auparavant pour les clients domestiques, suite à l'entrée en application en 2017 de la loi relative à la protection du consommateur (Art. LP 10 de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016).

En 2023, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée pour la concession de Makemo.

## **2.7 - Dépenses de la Commune**

Tarifs	Nombre contrats	Consommation 2023 en kWh	Montant TTC facturé*	Prix moyen TTC*
07 - USAGE PROFESSIONNEL	10	13 118	954 062	72,7
11 - PREPAIEMENT	1	410	16 000	39,0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>13 528</b>	<b>970 062</b>	<b>71,7</b>

\* Montant des kWh facturés + Montant de la prime d'abonnement, toutes taxes comprises

A fin 2023, l'ensemble des dépenses de la commune pour les achats de kWh EDP était de 970 062 XPF TTC, le tout réparti sur 11 compteurs.

## **2.8 - Services offerts à la clientèle**

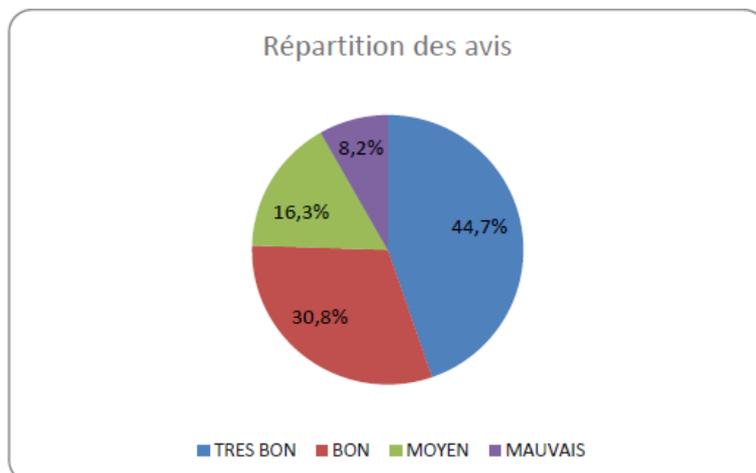
Les usagers de la concession EDP Makemo bénéficient des développements et services offerts à la clientèle EDT.

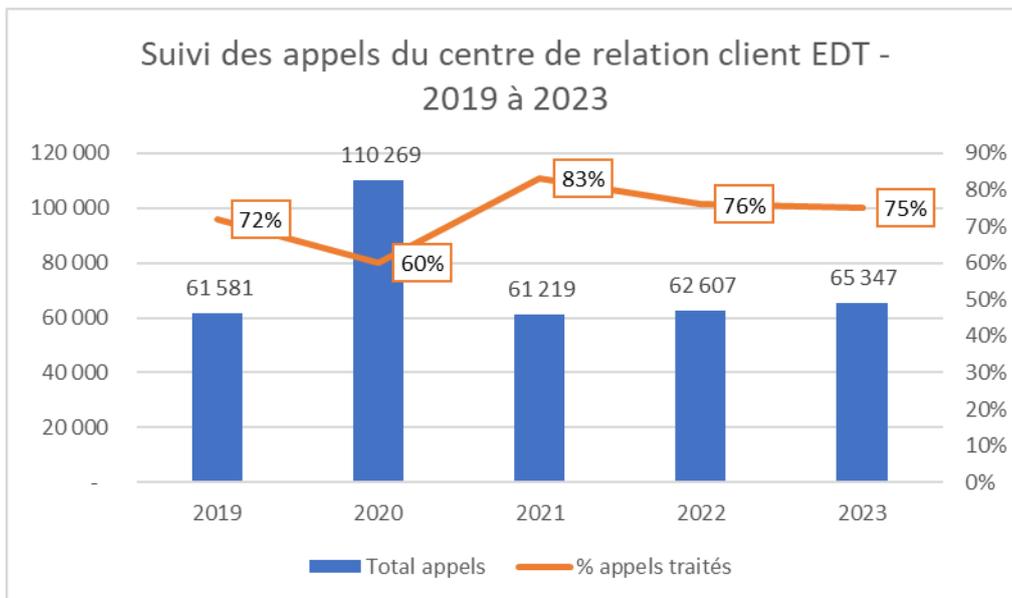
### **Centre de Relation Client InfosConseils**

Le nombre d'appels clients est en augmentation de + 4% positionnant le Centre de Relation Client comme un acteur majeur de la relation client.

Répartition générale des avis

TRES BON	BON	MOYEN	MAUVAIS
44,7%	30,8%	16,3%	8,2%
305	210	111	56





### L'information clients par SMS

Le service INFOS SMS reste un service très apprécié des clients :

Ce service rapide, simple et pratique permet au client de disposer des informations importantes liées à son contrat d'énergie.

A fin 2023, nous enregistrons + 10 000 nouveaux abonnés portant ainsi le nombre total d'abonnés à + 128 000 inscrits aux différents services SMS et + 2.9 millions de SMS envoyés, depuis la mise en place du service en 2010.

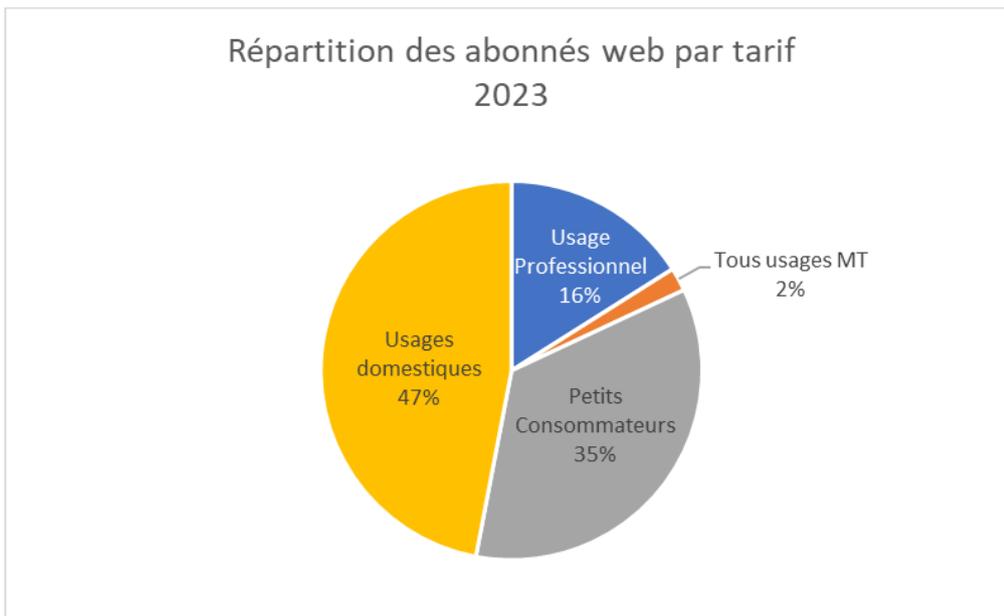
#### Nb contrats actifs avec service SMS en 2023

Service SMS	TAHITI	ILES	TSE	Total général
Auto-relève	9 952	986	2 301	13 239
Avis annulation coupure tvx	10 738	696	2 295	13 729
Avis confirmation coupure tvx	10 738	696	2 295	13 729
Avis coupure tvx	10 761	696	2 301	13 758
Avis passage releveur	8 743	694	1 858	11 295
Mnt fact mensuelle	9 086	914	2 124	12 124
Relance	9 101	898	2 060	12 059

### Répartition des abonnés edt.pf par concession

Concession	Nb accès WEB	%age connectés
Makemo	23	10,7%

## Répartition des abonnés par tarif



L'année 2023 a conforté l'importance des services clients avec des taux d'adhésion importants :

- 55% des clients ont un accès web au site edt.pf
- 78% des clients ont au moins un service SMS qui lui permet d'avoir les infos suivantes :
  - Montant facture, Passage du releveur, Coupures pour travaux, Impayés

Le dernier service créé en 2023 : la e-facture permet au client de recevoir directement sa facture dans sa boîte mail et lui évite un déplacement à sa boîte aux lettres ainsi qu'un archivage de ces dernières.

On arrive à un taux de souscription de 42% des contrats à ce nouveau service, ce taux augmentera sensiblement dans le futur grâce à des campagnes de placement marketing.

Dans la concession de Makemo, 9 contrats ont basculé en E-facture ce qui représente 4,2% des contrats actifs de l'île.

Concession	Nb efacture	%age
Makemo	9	4,2%

Les indicateurs des réseaux sociaux montrent également une bonne progression de nos différentes communautés qui sont sensibles aux lignes éditoriales proposées.



Facebook +9%



Instagram +3%



LinkedIn +23%

Le site client continue de progresser avec succès en offrant une gamme de fonctionnalités appréciées par ses utilisateurs, parmi lesquelles le paiement en ligne et l'auto-relève sont les plus populaires. Il est à noter que les transactions effectuées via l'agence en ligne ont représenté 14% de l'ensemble des paiements en 2023.

edt.pf

+11% création espaces client

+16 % paiements en ligne

+11% auto-relève

Les campagnes commerciales Facebook et Google Ads étaient axées sur les services client suivants : prélèvement automatique, auto-relève, espace client. Les performances Google Ads sont très bonnes avec un bon taux de conversion\*, il en est de même avec les campagnes lancées sur Facebook Ads.

## 2.9 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

Les équipes clientèle sont formées pour accompagner le client dans la compréhension et la maîtrise de sa consommation.

L'auto relève pour suivre et payer sa consommation au réel. L'auto-relève est proposée via trois canaux pour suivre via le serveur vocal, via l'agence en ligne « edt.pf », via Messenger EDT avec la chatbot Mareva. Le serveur vocal 444 222, une ligne téléphonique dédiée gracieusement mise à disposition des clients, reste le n°1 des canaux utilisés par nos clients pour ce service

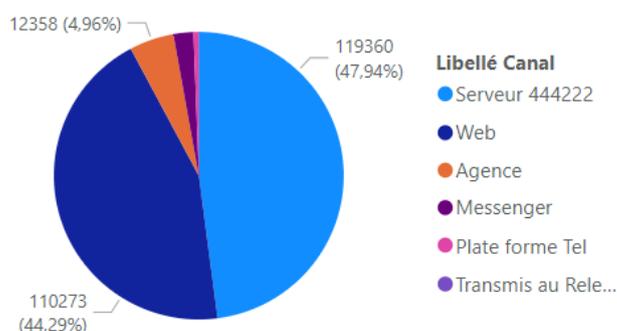
Le bilan d'énergie : pour connaître par lieu de vie sa consommation et identifier les postes sur lesquels le client peut agir pour réduire ses dépenses d'énergie, connaître son besoin en puissance, connaître le montant de sa prochaine facture.

Pour faciliter l'expérience client, les outils de calcul de la consommation, très demandé par les clients, ont été simplifiés dans leur utilisation.

- le simulateur de facture, pour connaître le montant de sa prochaine facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- le calculateur de consommation pour avoir la consommation moyenne de ses appareils électriques par pièces de vie de son domicile (chambre, salon, cuisine...)



Nb Auto-relèves par Libellé Canal



### **3 - OBLIGATIONS DE SERVICE**

#### Bilan technique

- 3.1. Autorisation d'exploitation
- 3.2. Effectifs de l'exploitation
- 3.3. Détail des ouvrages de production
- 3.4. Données de production
- 3.5. Qualité de service
- 3.6. Qualité – Sécurité – Environnement
- 3.7. Travaux significatifs
- 3.8. Longueur du réseau

## Bilan technique

Le réseau de distribution de Makemo est alimenté depuis l'unique centrale de production thermique de l'île. Celui-ci est constitué de **1 départ HTA de 20 KV** et **2 départs BT**, qui totalise à fin 2023 une longueur de **11,75 km** dont **52,6 % en souterrain** et **47,4 % en aérien**. Le réseau basse tension totalise **8,37 km** dont **66,32 % en aérien**. La fréquence du courant électrique à Makemo est de **60 Hz**.

### 3.1 - Autorisation d'exploitation

Une demande d'autorisation a été déposée auprès de la DIREN dans le cadre du projet de centrale hybride à Makemo.

### 3.2 - Effectifs de l'exploitation

Il y a 2 agents EDP en charge de l'exploitation de MAKEMO depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### 3.3 - Détail des ouvrages de production

Le parc de groupes électrogènes fixes de production est le suivant :

Regroupement positionnement	Marque de groupe	Type de fonctionnement	P nominale (kVA)	P installée	P utile (kW)	Date de mise en service	HDM au 1er Octobre 2023	HDM au 1er Janvier 2024	Nbre heure de fonctionnement
G1 MAKEMO	CUMMINS	BASE	250	200	160	19/02/2019	18 870	19 926	1 056
G2 MAKEMO	CUMMINS	BASE	250	200	160	20/11/2019	19 458	20 622	1 164

### 3.4 - Données de production

Sortie de centrale, **207 951 kWh** ont été produits depuis octobre en 2023.

**65 900 litres** de gazole ont été consommés et **190 litres** d'huile depuis octobre 2023.

La puissance de pointe appelée est de **117 kW** et la puissance du groupe électrogène le plus puissant est de **200kW**.

MAKEMO 2023	ENERGIE BRUTE THERMIQUE après transfo Mensuelle (kWh)	NETTE THERMIQUE (kWh)	Energie renouvelable (kWh)	CARBURANT Consommé (l)	CARBURANT Consommation spécifique (ml/kWh)	LUBRIFIANT Consommé (l)	P. MAX
Octobre	64 009	64 009	0	22 107	345	70	117
Novembre	71 443	71 443	0	20 993	294	45	104
Décembre	72 499	72 499	0	22 800	314	75	116
TOTAL	207 951	207 951	0	65 900	317	190	117

### **3.5 - Qualité de service**

Le temps moyen de coupure par client est de 45 minutes en 2023. Cette dégradation est due à la maintenance des groupes au cours de l'année.

<b>Bilan des TMCC sur incident (Temps Moyens de Coupure par Client)</b>
---

Maintenance groupe – Coupure générale

- 30 octobre 2023 : 15 minutes
- 17 novembre 2023 : 15 minutes
- 8 décembre 2023 : 15 minutes

### **3.6 - Qualité - Sécurité - Environnement**

**POI « Plan d'Opération Interne » pollution-incendie :**

Un exercice contre l'incendie est prévu chaque année. Ce type d'exercice permet la formation des agents de première intervention d'EDP avec les pompiers de la commune de Makemo. En 2023, il y a eu aucun POI.

**Traitement des effluents :**

Aucun rapatriement des effluents en 2023, il sera fait en 2024.

### **3.7 - Travaux significatifs - Faits marquants**

#### **Exploitation**

- Reprise de l'exploitation de production et de distribution de l'électricité par Electricité de Polynésie (EDP) le 1<sup>er</sup> octobre 2023
- Reprise des deux agents sur site par EDP dès le 1<sup>er</sup> octobre 2023, « Programme de formation et habilitation ».



## Production

- Divers travaux de maintenance groupe

## Distribution

- Remplacement des compteurs cash-power existant par de nouveau compteur en accord avec les logiciels d'EDP du 16 au 20 octobre 2023

### 3.8 - Longueur du réseau

RESEAU HT				RESEAU BT (sans branchements)			RESEAU HT+BT				
Aerien	Souterrain	Sous-marin	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
0,03	1,16		1,19	5,549	2,818	8,367	5,579	3,978	9,557	58,4%	41,6%

#### Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement :

EDP a des contrats de sous-traitance pour :

- Le contrôle des extincteurs avec la société FENUA INCENDIE
- Le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec ENGIE SERVICES
- La visite et l'entretien de la moto pompe incendie avec ENGIE SERVICES
- La visite et l'entretien de la nacelle avec POLY-DIESEL

## **4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES**

- 4.1 Principe de la comptabilité appropriée
- 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique
- 4.3 Actif, Passif et Résultat de la concession
- 4.4 Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

## **4.1 - Principes de la comptabilité appropriée**

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise est présentée par activité, en marge brute d'une part puis en marge nette pour mettre en évidence la part revenant aux actionnaires.

Les grands principes qui la régissent sont :

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

### **4.1.1) La séparation des activités**

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise les dépenses par concession et par métier.

Les produits des activités concédées composés des facturations d'énergie aux clients étant globaux (toutes activités confondues), ces derniers seront intégrés dans leur totalité au niveau de la fourniture d'énergie, ne permettant le suivi d'une marge par activité.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

### **4.1.2) La séparation des services délégués**

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficacité à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, la concession possède ses propres moyens.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

### **4.1.3) Le principe du coût réel constaté**

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...).

#### **4.1.4) La prééminence de l'imputation directe**

Dans le respect de ce principe, toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

#### **4.1.5) La non-compensation des produits et des charges**

N/A

#### **4.1.6) La justification du périmètre de charges**

Le périmètre de charge des activités sont parfaitement définis soit à partir des ouvrages sur lesquels les activités sont réalisées (production et distribution notamment), soit à partir de la nature des actions réalisées (gestion de clientèle)

Production :

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec la distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

Distribution :

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, la frontière avec la production est claires telles que définies ci-dessus.

Gestion de clientèle :

- La part traitée par le personnel de la concession est limitée :
  - Au contact direct avec les clients ou « front office » pour les prises ou résiliations d'abonnement, les encaissements et de manière générale le renseignement
  - A la relève des compteurs.
  - Les actions de raccordement ou de coupure

Eu égard à la faible taille de l'exploitation, les personnels sont polyvalents avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.

Les dépenses qu'ils engagent sont spécifiques à la concession de Makemo et comptabilisées par île et par activité à partir de numéros d'imputation spécifiques

#### **4.1.7) La permanence des méthodes**

N/A

#### **4.1.8) Le principe de détermination des charges économiques calculées**

Les charges calculées incorporées au présent document sont conformes à celles figurant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

Les méthodes imposées au cahier des charges à savoir le fonds d'accès au service, le fonds de renouvellement garantissent le caractère économique des charges calculées, qui sont linéaires sur la durée de la concession.

Les biens réalisés au titre du programme pluriannuels d'investissements sont amortis en caducité sur la durée résiduelle de la concession.

L'engagement de l'entreprise auprès de ses salariés fait l'objet d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

#### 4.1.9) Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

##### Interco avec EDT

Libellé	Description	Montant 2023
Dépenses diverses de chantiers	EDT refacture à EDP l'achat de gasoil, le transfert de stock, les dépenses de travaux et de fonctionnement	18 045 951
Dépenses d'assistance administrative et logistique	EDT refacture à EDP la prestation administrative sans marge sur la base des coûts réellement engagés en fonction de l'utilisation qui en est faite. La prestation administrative inclut l'assistance administrative (y compris informatique), technique et celle de la direction générale.	3 345 881

Libellé	Description	Montant 2023
Produits de refacturations de travaux	EDP refacture des frais de chantiers (principalement de la main d'œuvre) à EDT	233 928

#### 4.1.10) L'identification des contrats à long terme

Cf. paragraphe :

6– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

#### 4.1.11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

3– ACTIF PASSIF ET RESULTAT DE LA CONCESSION

1. Commentaire sur les états financiers

#### 4.1.12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité.

N/A

#### 4.1.13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

N/A

#### 4.1.14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

## 4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique

### Bilan :

Les postes de « haut de bilan » représentent 67% du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 33 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les autres créances qui n'ont pas été imputées directement sur la bonne concession;
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour les dettes sociales ;
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

### Compte de résultat :

#### ➤ Postes du compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies.

On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- *La production d'électricité d'origine thermique*
- *La production d'électricité d'origine hydraulique*
- *La production d'électricité d'origine photovoltaïque*
- *La distribution* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- *La fourniture* correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité appropriée. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- *Le Revenu Autorisé* est constitué :
  - D'une part fixe calculée par application d'un forfait annuel
  - De l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
  - Du résultat financier
- *Les frais de siège* sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs

- *L'Impôt sur les Sociétés* intègre :
  - L'impôt sur société stricto sensu
  - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, il est déterminé un « impôt positif », mis en report déficitaire, qui s'imputera le moment venu sur l'impôt dû au titre des prochains résultats bénéficiaires.

La marge nette actionnaire est calculée en ajoutant les charges suivantes :

- L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% de la marge nette concession si elle est positive
- La contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% de la marge nette concession si elle est positive

#### ➤ **Principes de répartition des coûts indirects**

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse.

#### **4.2.1 Les frais de siège :**

Composés des charges d'administration générale de la société ils proviennent généralement de moyens externes mutualisés.

Ils sont répartis sur les activités concédées et les activités « hors concession » au prorata du nombre d'heures travaillées.

La quote-part revenant à chaque processus est déterminée au prorata d'une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus.

## 4.3 - Comptes de la concession

### 4.3.1 BILAN ACTIF

ACTIF	2 023 concession Makemo
<b>Immobilisations concédées *</b>	<b>92 818 189</b>
- Production	20 215 964
- Distribution	72 602 225
<b>Immobilisations privées</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations en-cours</b>	<b>2 635 851</b>
- Production	2 635 851
- Distribution	
- Privées	
<b>Avances et acomptes</b>	<b>0</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>95 454 040</b>
<b>Amortissements et provisions biens concédés</b>	<b>-48 508 379</b>
- Production	-11 433 133
- Distribution	-37 075 246
<b>Amortissements et provisions autres biens</b>	<b>0</b>
- Privés	
<b>Total amortissement et provisions</b>	<b>-48 508 379</b>
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>46 945 661</b>
Stock	3 335 263
Créances clients	4 199 740
Autres créances	15 236 778
Charges constatées d'avance	0
Provisions pour dépréciation	0
<b>Stock et créances nets</b>	<b>22 771 781</b>
<b>Placements et trésorerie</b>	
<b>Compte courant du concessionnaire</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>69 717 442</b>

#### \* Immobilisations concédées

Makemo  
2023

Production	
Concessionnaire	
Concessionnaire - Droit incorporel	
<b>Total concessionnaire</b>	
<b>Total Tiers et concédant</b>	<b>20 215 964</b>
<b>Total au bilan</b>	<b>20 215 964</b>

Distribution	
Concessionnaire	
Concessionnaire - Droit incorporel	
<b>Total concessionnaire</b>	
<b>Tiers et concédant</b>	<b>72 602 225</b>
<b>Total au bilan</b>	<b>72 602 225</b>

#### \*\* Amortissements et provisions

Makemo  
2023

Production	
Concessionnaire	
Concessionnaire - Droit incorporel	
<b>Total concessionnaire</b>	
<b>Tiers et concédant</b>	<b>-11 433 133</b>
<b>Total au bilan</b>	<b>-11 433 133</b>

Distribution	
Concessionnaire	
Concessionnaire - Droit incorporel	
<b>Total concessionnaire</b>	
<b>Tiers et concédant</b>	<b>-37 075 246</b>
<b>Total au bilan</b>	<b>-37 075 246</b>

#### 4.3.2 BILAN PASSIF

PASSIF	2 023 concession Makemo
Capital	
Réserves	
Report à nouveau	
Résultat	-5 010 288
<b>Capitaux propres</b>	<b>-5 010 288</b>
Fonds de renouvellement	3 533 046
Fonds d'accès au service	53 751
Droits des tiers et concédant apports gratuit	40 092 455
- Production	8 782 831
- Distribution	31 309 624
Provisions devenues sans objet	
- Autres PR devenues sans objet	
<b>Droits du concédant exigible en nature</b>	<b>43 679 252</b>
Caducité	
- Production	
- Distribution	
Autres provisions	0
- PIDR	0
- Autres	
<b>Provision pour risques et charges</b>	<b>0</b>
<b>Compte courant du concessionnaire (emprunt)</b>	<b>15 427 544</b>
- C/C concessionnaire	15 427 544
Emprunts et dettes financières	0
- Emprunts	0
- Soldes créditeurs de banque	
Clients - avances sur consommation	0
Fournisseurs	7 556 057
Dettes fiscales et sociales	4 258 014
Passif de renouvellement	
- Production	
- Distribution	
Autres dettes	3 645 733
Produits constatés d'avance	161 130
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>31 048 478</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>69 717 442</b>

### 4.3.3 COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITE

		Makemo 2023		
		Récurrent	Non récurrent	Total
<b>PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE</b>				
<b>P1</b> Puissance maximale majorée	<b>COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE</b>	<b>-6 546 290</b>		<b>-6 546 290</b>
	- Maintenance	<b>-1 475 267</b>		<b>-1 475 267</b>
	- AC			
	- ACE	-26 712		-26 712
	- MO	-1 448 555		-1 448 555
	- AUTRES			
	- Conduite et Fonctionnement			
	- AC			
	- ACE			
	- MO			
- AUTRES				
- Amortissement des actifs de concession	<b>-1 753 220</b>		<b>-1 753 220</b>	
- Dot. au fonds de renouvellement	-840 522		-840 522	
- Dot. au fonds de travaux PPI	-912 698		-912 698	
- Quote part des activités support affectées	<b>-3 317 803</b>		<b>-3 317 803</b>	
- Fonctions supports	-2 456 294		-2 456 294	
- Frais de siège	-861 509		-861 509	
<b>P2</b> Charges variables de production	<b>COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS</b>	<b>-200 686</b>		<b>-200 686</b>
	- Maintenance	<b>-104 622</b>		<b>-104 622</b>
	- AC			
	- ACE			
	- MO	-104 622		-104 622
	- AUTRES (provision rév groupes...)			
- Traitement des effluents				
- Quote part des activités support affectées	<b>-96 064</b>		<b>-96 064</b>	
- Fonctions supports	-52 868		-52 868	
- Frais de siège	-43 196		-43 196	
<b>Matières consommées</b>	<b>- Consommations</b>	<b>-5 777 189</b>		<b>-5 777 189</b>
	- Fioul			
	- Gasoil	-5 708 917		-5 708 917
	- Huile	-68 272		-68 272
	- Urée			
<b>ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS</b>			
	- Coûts directs			
	- AC			
	- ACE			
	- MO			
	- AUTRES			
	- Quote part des activités support affectées			
	- Fonctions supports			
	- Frais de siège			
	<b>PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES</b>	<b>1 042 894</b>		<b>1 042 894</b>
- Coûts directs	<b>-1 042 894</b>		<b>-1 042 894</b>	
- AC				
- ACE	-1 041 439		-1 041 439	
- MO				
- AUTRES	-1 455		-1 455	
- Quote part des activités support affectées				
<b>SYNTHESE ACTIVITE PRODUCTION THERMIQUE</b>				
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 042 894</b>		<b>1 042 894</b>
	<b>MARGE AVANT IS</b>	<b>-12 524 166</b>		<b>-12 524 166</b>
	- I.S.			
	<b>MARGE NETTE CONCESSION</b>	<b>-12 524 166</b>		<b>-12 524 166</b>
	<b>MARGE NETTE ACTIONNAIRE</b>	<b>-12 524 166</b>		<b>-12 524 166</b>

		Makemo 2023		
		Récurrent	Non récurrent	Total
<b>PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE SOLAIRE</b>				
	<b>COUTS DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITE</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance <ul style="list-style-type: none"> <li>- AC</li> <li>- ACE</li> <li>- MO</li> <li>- AUTRES (provision rév groupes...)</li> </ul> </li> <li>- Quote part des activités support affectées <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions supports</li> <li>- Frais de siège</li> </ul> </li> </ul>			
<b>DISTRIBUTION D'ELECTRICITE</b>				
	<b>COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE</b>	<b>-6 284 821</b>		<b>-6 284 821</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance <ul style="list-style-type: none"> <li>- AC</li> <li>- ACE</li> <li>- MO</li> <li>- AUTRES</li> </ul> </li> <li>- Conduite et Fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- AC</li> <li>- ACE</li> <li>- MO</li> <li>- AUTRES</li> </ul> </li> <li>- Amortissement des actifs de concession <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dot. au fonds de renouvellement</li> <li>- Dot. au fonds d'accès au service</li> <li>- Dot. au fonds de travaux PPI</li> </ul> </li> <li>- Quote part des activités support affectées <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions supports</li> <li>- Frais de siège</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 016 950</li> <li>-91 071</li> <li>-925 879</li> <li>-1 833 577</li> <li>-797 250</li> <li>-53 751</li> <li>-982 576</li> <li>-3 434 294</li> <li>-2 105 958</li> <li>-1 328 336</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 016 950</li> <li>-91 071</li> <li>-925 879</li> <li>-1 833 577</li> <li>-797 250</li> <li>-53 751</li> <li>-982 576</li> <li>-3 434 294</li> <li>-2 105 958</li> <li>-1 328 336</li> </ul>
	<b>PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG...</b>			
	<b>PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS</b>	<b>233 928</b>		<b>233 928</b>
	- Coûts directs	<b>-233 928</b>		<b>-233 928</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AC</li> <li>- ACE</li> <li>- MO</li> <li>- AUTRES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-233 928</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-233 928</li> </ul>
	- Quote part des activités support affectées	<b>-1 296 214</b>		<b>-1 296 214</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions supports</li> <li>- Frais de siège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 152 792</li> <li>-143 422</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 152 792</li> <li>-143 422</li> </ul>
	<b>PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES</b>	<b>5 358 754</b>		<b>5 358 754</b>
	- Coûts directs	<b>-4 956 160</b>		<b>-4 956 160</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AC</li> <li>- ACE</li> <li>- MO</li> <li>- AUTRES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 882 912</li> <li>-2 056 538</li> <li>-1 016 073</li> <li>-637</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-1 882 912</li> <li>-2 056 538</li> <li>-1 016 073</li> <li>-637</li> </ul>
	- Quote part des activités support affectées	<b>-3 114 528</b>		<b>-3 114 528</b>
<b>SYNTHESE ACTIVITE DISTRIBUTION</b>				
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 592 682</b>		<b>5 592 682</b>
	<b>MARGE AVANT IS</b>	<b>-10 292 970</b>		<b>-10 292 970</b>
	- I.S.			
	<b>MARGE NETTE CONCESSION</b>	<b>-10 292 970</b>		<b>-10 292 970</b>
	<b>MARGE NETTE ACTIONNAIRE</b>	<b>-10 292 970</b>		<b>-10 292 970</b>

		Makemo 2023		
		Récurrent	Non récurrent	Total
<b>FOURNITURE D'ELECTRICITE</b>				
<b>ACHAT AUX PRODUCTEURS</b>	<b>Produits liés à la vente d'énergie</b>	<b>20 092 647</b>		<b>20 092 647</b>
	- Revenu autorisé	20 092 647		20 092 647
	<b>COUTS D'ACHAT</b>			
	- Achat d'électricité d'origine solaire			
	<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>			
	- Produits de la Redevance solaire			
	- Coûts de Fonctionnement			
	- AC			
	- ACE			
	- MO			
- AUTRES				
- Quote part des activités support affectées				
- Fonctions supports				
- Frais de siège				
<b>ETUDES &amp; RACCORDEMENTS SOLAIRES</b>	<b>PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS</b>			
	- Coûts directs			
	- AC			
	- ACE			
	- MO			
	- AUTRES			
- Quote part des activités support affectées				
- Fonctions supports				
- Frais de siège				
<b>GESTION DE CLIENTELE</b>	<b>PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE</b>	<b>5 004</b>		<b>5 004</b>
	- Frais de relance	5 004		5 004
	- Frais de perception de taxe			
	<b>COÛT DE L'INTERFACE CLIENTELE</b>	<b>-2 017 232</b>		<b>-2 017 232</b>
	- Affranchissements			
	- Fonctionnement			
	- AC			
	- ACE			
	- MO			
	- AUTRES			
- Quote part des activités support affectées				
- Fonctions supports				
- Frais de siège				
<b>ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS</b>			
	- Autres			
	- Frais de coupure			
	- Coûts directs			
	- AC			
	- ACE			
	- MO			
	- AUTRES			
	- Quote part des activités support affectées			
	- Fonctions supports			
- Frais de siège				
<b>SYNTHESE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRICITE</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20 097 651</b>		<b>20 097 651</b>	
<b>MARGE AVANT IS</b>	<b>18 080 419</b>		<b>18 080 419</b>	
- I.S.				
<b>MARGE NETTE CONCESSION</b>	<b>18 080 419</b>		<b>18 080 419</b>	
<b>MARGE NETTE ACTIONNAIRE</b>	<b>18 080 419</b>		<b>18 080 419</b>	

RESULTAT FINANCIER	
REVENU AUTORISE	
MARGE AVANT IS	
- I.S.	
MARGE NETTE CONCESSION	
MARGE NETTE ACTIONNAIRE	

Makemo 2023		
Récurrent	Non récurrent	Total

TOTAL CONCESSION	
TOTAL DES PRODUITS	
TOTAL DES CHARGES	
MARGE AVANT IS	
- I.S.	
MARGE NETTE CONCESSION	
MARGE NETTE ACTIONNAIRE	

26 733 227		26 733 227
-31 469 943		-31 469 943
-4 736 716		-4 736 716
-273 572		-273 572
-5 010 288		-5 010 288
-5 010 288		-5 010 288

## **4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé et compensation de péréquation**

### **4.4.1) Revenu autorisé**

Le Revenu Autorisé du Concessionnaire pour une année civile « n » est composé de trois éléments distincts : le « Revenu d'Exploitation » (RE), les « frais financiers » (RF) et les « coûts des énergies » (CE).

$$\begin{array}{rclclcl} \text{Revenu Autorisé} & = & RE & + & RF & + & CE \\ \mathbf{20.092.647} & = & \mathbf{14.315.458} & + & \mathbf{0} & + & \mathbf{5.777.189} \end{array}$$

#### 4.4.1.1) Composante « RE »

La composante RE correspond aux charges d'exploitation prévisionnelles calculées sur la durée du contrat. Cette composante est exprimée en forfait annuel dont la valeur initiale est de : **57 261 833 francs pacifique**.

Ce forfait est calculé chaque année sur la base des indices IPC et PSD, avec :

$$RE (n) = RE (n-1) * (0.5 IPC + 0.5 PSD)$$

IPC est l'évolution en pourcentage de l'« indice générale des prix à la consommation familiale », entre le mois de décembre de l'année N-1, et le mois de décembre de l'année n-2 ;

PSD est l'évolution en pourcentage de l'indice « produits et services divers » hors TVA, entre le mois de décembre de l'année N-1, et le mois de décembre de l'année n-2.

L'écart entre l'évolution des coûts réels d'exploitation, et l'actualisation du forfait RE suivants les indices ci-dessus, est aux risques et périls du concessionnaire.

#### 4.4.1.2) Composante « RF »

Le résultat financier de la concession est intégré au Revenu Autorisé : s'il est respectivement positif ou négatif, il réduit ou augmente d'autant le montant du Revenu Autorisé.

Le résultat financier est déterminé par l'affectation des emprunts spécifiques à la concession puis à la valorisation des besoins de trésorerie résiduels (passifs de la concession inférieurs à ses actifs) ou des excédents de trésorerie (passifs de la concession supérieurs à ses actifs) sur la base des taux de marché.

La situation d'excédent ou de besoin de trésorerie est déterminée à partir du bilan d'ouverture de la concession.

Le coût des emprunts incluant le cas échéant des garanties est reporté au réel.

Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice.

Le taux de marché applicable pour les Besoins de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 pt.

Dans le cas où le concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement des excédents de trésorerie supérieurs au taux de marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égales entre la concession et le concessionnaire. A cette fin, la quote-part des gains de résultats financiers au-delà du taux de référence serait intégrée au revenu de l'exploitation RE » avec pour effet une diminution du Revenu Autorisé.

#### 4.4.1.3) Composante « CE »

Le coût des énergies comprend l'ensemble d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne ou autres), hydrocarbures, huiles, traitement des rejets.

Il est rémunéré par un terme (CE) correspondant à la charge réelle supportée par le Concessionnaire dans le respect des contrats d'approvisionnement avec les fournisseurs.

	2023		
	litres	Prix	Coût
Carburant : GO	65 900	86,63	5 708 917
Huiles	190	359,33	68 272
<b>CE Total</b>			<b>5 777 189</b>

#### 4.4.2) Traitement des écarts entre revenu autorisé et chiffre d'affaires réalisé

L'écart entre le Chiffre d'Affaires « énergie » réalisé sur l'exercice précédent (hors frais de coupures, travaux, interventions diverses) augmenté de la compensation de péréquation issue de la réglementation en vigueur, d'une part, et le Revenu Autorisé considéré, d'autre part, constituera soit une dette du Concessionnaire sur la concession (CA réalisé < Revenu Autorisé), soit une créance du Concessionnaire sur la concession (CA réalisé > Revenu Autorisé).

	2 023
Ventes Energie ( Part variable, abonnement inclus)	6 724 798
Compensation péréquation (subvention)	13 421 670
<b>REVENU AUTORISE</b>	<b>20 092 647</b>
Nombre de kWh vendus îles (Consommés + Energie en compteur)	185 868
Ecart CA + subv - RA (dette concessionnaire)	53 821

#### 4.4.3) Annexe

DETAIL DES CHARGES D'ENERGIE	Réalisé 2023
<b>Nombre de kWh vendus îles (Consommés + Energie en compteur)</b> <u>Rendement électrique (kWh) Energie vendue/Energie produite et achetée</u>	<b>185 868</b> 89,4%
<u>Nombre de kWh à produire ou acheter</u> Production brute thermique à produire Production Nette thermique à produire <b>Total production (EDT et Autres)</b>	 207 951 207 951 <b>207 951</b>
<u>Consommation spécifique L/KWh</u> Gasoil Centrale thermique	 0,317
<u>Stock Matières Premières en volume (l)</u> Stock Initial Achat Matière première Stock Final <b>Consommation Matière 1iere</b>	 40 600 62 000 36 700 <b>65 900</b>
<u>Consommation spécifique compta L/KWh</u>	0,317
<u>Evolution des tarifs d'énergie primaire au litre (consommé pour le fuel, le GO et l'huile - acheté pour hydro et solaire)</u> Prix du gasoil îles Production Photovoltaïque à 45 F/kWh Production Photovoltaïque à 40 F/kWh Production Photovoltaïque à 35 F/kWh Production Photovoltaïque à 23,64 F/kWh Prix de l'éolien Prix huile	 33,26 F 45,00 F 40,00 F 35,00 F 23,64 F 14,06 F 359,33 F
<u>Stock Matières Premières en XPF</u> Stock Initial Achat Matière première Stock Final <b>Consommation Matière 1iere</b> <b>Huile</b> <b>(CUHPF) Combustible urée, huiles...</b>	  5 371 060 3 179 321 <b>2 191 739</b> <b>68 272</b> <b>2 260 011</b>
<b>(E) Energie achetée &amp; ENR produite en XPF - Avec TVA sociale 1%</b>	
<b>(CE) TOTAL achat de matières premières</b>	<b>5 777 189</b>

## **5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES**

- 5.1 Variation du patrimoine immobilier
- 5.2 Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Dépenses de renouvellement
- 5.5 Méthode relative aux charges calculées
- 5.6 Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année
- 5.7 Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 33.1
- 5.8 Plan de Renouvellement

## 5.1 - Variation du patrimoine immobilier

	Bilan d'ouverture 01/01/2023	Acquisitions	Cessions	Total bilan 31/12/2023
VB concessionnaire				
VB fonds de renouvellement				
VB apport initial du concédant		20 215 964		20 215 964
VB tiers & concédant				
Immo incorporelles				
<b>Production</b>	0	20 215 964	0	20 215 964
VB concessionnaire				
VB fonds de renouvellement		4 217 355		4 217 355
VB apport initial du concédant		68 384 870		68 384 870
VB tiers & concédant				
Immo incorporelles				
<b>Distribution</b>	0	72 602 225	0	72 602 225
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>92 818 189</b>	<b>0</b>	<b>92 818 189</b>

Détail sur les variations de l'année en cours : cf point 2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public.

## 5.2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Composants	Valeur Brute		Amortissement (AT / ATO)		Valeur Nette	
	tiers & concédant	Concessionnaire y/c Fonds	tiers & concédant	Concessionnaire y/c Fonds	tiers & concédant	Concessionnaire y/c Fonds
G1 GROUPE ELECTROGENE	10 100 164	-	6 136 195	-	3 963 969	-
G2 GROUPE ELECTROGENE	10 115 800	-	5 296 938	-	4 818 862	-
<b>TOTAL PRODUCTION MAKEMO</b>	<b>20 215 964</b>	<b>-</b>	<b>11 433 133</b>	<b>-</b>	<b>8 782 831</b>	<b>-</b>
RESEAU SOUTERRAIN HT	7 449 217	-	4 044 007	-	3 405 210	-
MO2300 - DEPLOIEMENT 189 COMPTEURS PREPAIEMENTS		4 217 355		578		4 216 777
RESEAU AERIEN BT	29 659 507	-	16 119 336	-	13 540 171	-
BRANCHEMENT AERIEN BT	13 604 067	-	7 393 533	-	6 210 534	-
RESEAU SOUTERRAIN BT	12 885 561	-	6 995 273	-	5 890 288	-
BRANCHEMENT SOUTERRAIN	3 788 006	-	1 948 192	-	1 839 814	-
POTEAU BT	998 512	-	574 327	-	424 185	-
<b>TOTAL DISTRIBUTION MAKEMO</b>	<b>68 384 870</b>	<b>4 217 355</b>	<b>37 074 668</b>	<b>578</b>	<b>31 310 202</b>	<b>4 216 777</b>
<b>TOTAL CONCESSION</b>	<b>88 600 834</b>	<b>4 217 355</b>	<b>48 507 801</b>	<b>578</b>	<b>40 093 033</b>	<b>4 216 777</b>

## 5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements

N/A - pas de travaux réalisés en 2023

## 5.4 - Dépenses de renouvellement

### Article 6.1 : Travaux de remise en conformité

#### Suivi du Fonds de travaux

dotation 12 mois initiale	7 581 101	coefficient K	dotation		consommé		doté - réalisé
			exercice	cumul	exercice	cumul	cumul
31/12/2023	1	1 895 274	1 895 274	0	0	1 895 274	
31/12/2024	1	7 581 101	9 476 375	0	0	9 476 375	
31/12/2025	1	7 581 101	17 057 476	0	0	17 057 476	
31/12/2026	1	7 581 101	24 638 576	0	0	24 638 576	
31/12/2027	1	7 581 101	32 219 677	0	0	32 219 677	
31/12/2028	1	7 581 101	39 800 778	0	0	39 800 778	
31/12/2029	1	7 581 101	47 381 879	0	0	47 381 879	
31/12/2030	1	7 581 101	54 962 979	0	0	54 962 979	
31/12/2031	1	7 581 101	62 544 080	0	0	62 544 080	
31/12/2032	1	7 581 101	70 125 181	0	0	70 125 181	
31/12/2033	1	7 581 101	77 706 281	0	0	77 706 281	
31/12/2034	1	7 581 101	85 287 382	0	0	85 287 382	
31/12/2035	1	7 581 101	92 868 483	0	0	92 868 483	
31/12/2036	1	7 581 101	100 449 584	0	0	100 449 584	
31/12/2037	1	7 581 101	108 030 684	0	0	108 030 684	
31/12/2038	1	7 581 101	115 611 785	0	0	115 611 785	
31/12/2039	1	7 581 101	123 192 886	0	0	123 192 886	
31/12/2040	1	7 581 101	130 773 986	0	0	130 773 986	
31/12/2041	1	7 581 101	138 355 087	0	0	138 355 087	
31/12/2042	1	7 581 101	145 936 188	0	0	145 936 188	
31/12/2043	1	7 581 101	153 517 289	0	0	153 517 289	
31/12/2044	1	7 581 101	161 098 389	0	0	161 098 389	
31/12/2045	1	7 581 101	168 679 490	0	0	168 679 490	
31/12/2046	1	7 581 101	176 260 591	0	0	176 260 591	
31/12/2047	1	7 581 101	183 841 691	0	0	183 841 691	
30/09/2048	1	5 685 828	<b>189 527 518</b>	0	0	189 527 518	

#### Suivi du réalisé

Plan contractuel	189 527 518
Réalisé 2023	0
Réalisé 2024	
Réalisé 2025	
Réalisé 2026	
Réalisé .../...	
Réalisé 2048	
Réalisé cumul	0

Ecart / Reste à faire	189 527 518
-----------------------	-------------

Sur 2023, les dotations au fonds de travaux PPI sont décomposées de la manière suivante :

- En production : 912 698 XPF
- En distribution : 982 576 XPF

**Article 6.4 : Compte de renouvellement**

dotation 12 mois initiale	6 551 088 coefficient K	dotation		consommé		doté - réalisé
		exercice	cumul	exercice	cumul	cumul
31/12/2023	1	1 637 772	1 637 772	4 217 355	4 217 355	-2 579 583
31/12/2024	1	6 551 088	8 188 860	0	4 217 355	3 971 505
31/12/2025	1	6 551 088	14 739 948	0	4 217 355	10 522 593
31/12/2026	1	6 551 088	21 291 036	0	4 217 355	17 073 681
31/12/2027	1	6 551 088	27 842 124	0	4 217 355	23 624 769
31/12/2028	1	6 551 088	34 393 212	0	4 217 355	30 175 857
31/12/2029	1	6 551 088	40 944 300	0	4 217 355	36 726 945
31/12/2030	1	6 551 088	47 495 388	0	4 217 355	43 278 033
31/12/2031	1	6 551 088	54 046 476	0	4 217 355	49 829 121
31/12/2032	1	6 551 088	60 597 564	0	4 217 355	56 380 209
31/12/2033	1	6 551 088	67 148 652	0	4 217 355	62 931 297
31/12/2034	1	6 551 088	73 699 740	0	4 217 355	69 482 385
31/12/2035	1	6 551 088	80 250 828	0	4 217 355	76 033 473
31/12/2036	1	6 551 088	86 801 916	0	4 217 355	82 584 561
31/12/2037	1	6 551 088	93 353 004	0	4 217 355	89 135 649
31/12/2038	1	6 551 088	99 904 092	0	4 217 355	95 686 737
31/12/2039	1	6 551 088	106 455 180	0	4 217 355	102 237 825
31/12/2040	1	6 551 088	113 006 268	0	4 217 355	108 788 913
31/12/2041	1	6 551 088	119 557 356	0	4 217 355	115 340 001
31/12/2042	1	6 551 088	126 108 444	0	4 217 355	121 891 089
31/12/2043	1	6 551 088	132 659 532	0	4 217 355	128 442 177
31/12/2044	1	6 551 088	139 210 620	0	4 217 355	134 993 265
31/12/2045	1	6 551 088	145 761 708	0	4 217 355	141 544 353
31/12/2046	1	6 551 088	152 312 796	0	4 217 355	148 095 441
31/12/2047	1	6 551 088	158 863 884	0	4 217 355	154 646 529
30/09/2048	1	4 913 316	<b>163 777 200</b>	0	4 217 355	159 559 845

Suivi du réalisé	Supports	Câbles	IAT, IAM, TUR...	Branchements comptages mono phasés	S/T distribution	Production thermique	S/T production	Total
Plan contractuel	29 903 287	38 863 214	4 646 000	6 312 500	<b>79 725 001</b>	84 052 200	<b>84 052 200</b>	<b>163 777 201</b>
Réalisé 2023				4 217 355	<b>4 217 355</b>		<b>0</b>	<b>4 217 355</b>
Réalisé 2024					<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Réalisé 2025					<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Réalisé 2026					<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Réalisé .../...					<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Réalisé 2048					<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Réalisé cumul	0	0	0	4 217 355	4 217 355	0	0	4 217 355
Ecart / Reste à faire contractuel	29 903 287	38 863 214	4 646 000	2 095 145	<b>75 507 646</b>	84 052 200	<b>84 052 200</b>	<b>159 559 846</b>

Sur 2023, les dotations au fonds de renouvellement sont décomposées de la manière suivante :

- En production : 840 522 XPF
- En distribution : 797 250 XPF

## 5.5 - Méthode relative aux charges calculées

### Fonds de travaux (article 6.1) :

Le concessionnaire s'engage à réaliser les travaux figurant en annexe 5 du contrat (programme pluriannuel d'investissements), gérés au moyen d'un « fonds de travaux ».

Les dépenses réalisées sont imputées en débit de ce compte.

Le non consommé revient le cas échéant au concédant.

Le montant total du fonds de travaux s'élève à 189.527.518 francs pacifiques hors taxes sur la durée du contrat.

### Fonds de renouvellement (article 6.4) :

Le financement des actes de renouvellement à la charge du délégataire est assuré, pendant la durée du présent contrat, par le versement d'une dotation annuelle par le délégataire sur un compte de renouvellement.

Les dépenses justifiées de renouvellement sont imputées en débit de ce compte.

Le solde du compte de renouvellement (dotations – dépenses) est reporté d'année en année.

Le non consommé revient le cas échéant au concédant.

La dotation annuelle de fonds de travaux est égale à : 6.551.088 francs pacifiques hors taxes en valeur au 01 octobre 2023.

### Fonds d'accès au service (article 14.2.1) :

Le financement des travaux d'extension demandés par l'autorité délégante est géré au moyen d'un fonds, appelé « fonds d'accès au service », alimenté d'une dotation annuelle de 215.000 francs pacifiques hors taxes en valeur au 01 octobre 2023, et financée par les recettes perçues auprès des abonnés.

Les dépenses sont imputées en débit de ce compte.

Le solde du compte du fonds d'accès au service (dotations – dépenses) est reporté d'année en année, y compris lorsque les travaux, dont le financement via ce fonds a été validé, ne sont pas réalisés.

Le non consommé revient le cas échéant au concédant.

## 5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année

### Article 12.2.1 : Fonds d'accès au service

#### Suivi du Fonds d'accès au service

dotation 12 mois initiale	215 000	coefficient K	dotation		consommé		doté - réalisé
			exercice	cumul	exercice	cumul	cumul
31/12/2023	1	53 751	53 751	0	0	53 751	
31/12/2024	1	215 000	268 751	0	0	268 751	
31/12/2025	1	215 000	483 751	0	0	483 751	
31/12/2026	1	215 000	698 751	0	0	698 751	
31/12/2027	1	215 000	913 751	0	0	913 751	
31/12/2028	1	215 000	1 128 751	0	0	1 128 751	
31/12/2029	1	215 000	1 343 751	0	0	1 343 751	
31/12/2030	1	215 000	1 558 751	0	0	1 558 751	
31/12/2031	1	215 000	1 773 751	0	0	1 773 751	
31/12/2032	1	215 000	1 988 751	0	0	1 988 751	
31/12/2033	1	215 000	2 203 751	0	0	2 203 751	
31/12/2034	1	215 000	2 418 751	0	0	2 418 751	
31/12/2035	1	215 000	2 633 751	0	0	2 633 751	
31/12/2036	1	215 000	2 848 751	0	0	2 848 751	
31/12/2037	1	215 000	3 063 751	0	0	3 063 751	
31/12/2038	1	215 000	3 278 751	0	0	3 278 751	
31/12/2039	1	215 000	3 493 751	0	0	3 493 751	
31/12/2040	1	215 000	3 708 751	0	0	3 708 751	
31/12/2041	1	215 000	3 923 751	0	0	3 923 751	
31/12/2042	1	215 000	4 138 751	0	0	4 138 751	
31/12/2043	1	215 000	4 353 751	0	0	4 353 751	
31/12/2044	1	215 000	4 568 751	0	0	4 568 751	
31/12/2045	1	215 000	4 783 751	0	0	4 783 751	
31/12/2046	1	215 000	4 998 751	0	0	4 998 751	
31/12/2047	1	215 000	5 213 751	0	0	5 213 751	
30/09/2048	1	161 250	<b>5 375 000</b>	0	0	5 375 000	

## 5.7 - Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 33.1

L'IFC est régie par l'article 33.1 de la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Makemo :

- L'article 33.1 « Biens de retour » de la convention prévoit qu'il sera attribué un paiement au concessionnaire pour la valeur non amortie des ouvrages faisant partie intégrante de la concession, établis par le concessionnaire pendant les vingt-cinq années de la concession et pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur premier établissement.

Il n'y a au 31 décembre 2023, aucune immobilisation mise en service donnant lieu à indemnité de fin de concession.

## 5.8 - Plan de Renouvellement

Annexe 2 du RC : DELEGATION du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo - Programme de renouvellement														
COMPTE DE RENOUVELLEMENT	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS PREVUES</b>														
<i>Production thermique</i>	84 052 200	-	-	-	-	6 666 000	6 666 000	-	-	-	-	-	-	8 605 200
<i>Distribution - supports</i>	29 903 287	-	5 904 137	5 904 137	5 904 137	5 904 137	5 904 137	-	-	-	-	-	-	-
<i>Distribution - armements</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Distribution - câbles</i>	38 863 214	-	-	-	6 456 526	-	-	6 456 526	-	-	6 456 526	-	-	-
<i>Distribution - IAT IAM TUR ...</i>	4 646 000	-	-	-	4 646 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Compteurs mono</i>	6 312 500	-	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500
<b>TOTAL DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>163 777 201</b>	<b>-</b>	<b>6 156 637</b>	<b>6 156 637</b>	<b>17 259 163</b>	<b>12 822 637</b>	<b>12 822 637</b>	<b>6 709 026</b>	<b>252 500</b>	<b>252 500</b>	<b>6 709 026</b>	<b>252 500</b>	<b>252 500</b>	<b>8 857 700</b>

Annexe 2 du RC : DELEGATION du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo - Programme de renouvellement														
COMPTE DE RENOUVELLEMENT	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	
<b>DESCRIPTION DES OPERATIONS PREVUES</b>														
<i>Production thermique</i>	-	31 815 000	-	-	15 150 000	15 150 000	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Distribution - supports</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	382 603	
<i>Distribution - armements</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Distribution - câbles</i>	6 456 526	-	-	-	-	-	-	-	-	6 456 526	-	-	6 580 584	
<i>Distribution - IAT IAM TUR ...</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>Compteurs mono</i>	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	252 500	
<b>TOTAL DU COMPTE DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>6 709 026</b>	<b>32 067 500</b>	<b>252 500</b>	<b>252 500</b>	<b>15 402 500</b>	<b>15 402 500</b>	<b>252 500</b>	<b>252 500</b>	<b>252 500</b>	<b>6 709 026</b>	<b>252 500</b>	<b>252 500</b>	<b>7 215 687</b>	

## **6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC**

### **Etats des engagements à incidence financière**

#### **a) Convention de fourniture de Gasoil**

EDP bénéficie de la convention précédemment conclue par EDT.

Durée : du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, sauf tarifs préférentiels suivants : prestations locales de 11,50 F/l., et premium de 2,50\$/bbl.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

#### **b) Baux**

Bail conclu avec la commune de MAKEMO pour la mise à disposition d'un local commercial de 10 m<sup>2</sup>.

Durée : 1 an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

#### **c) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux**

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

#### **d) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle**

Cf. paragraphe :

2. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

➤ Aspects commerciaux